Une Vallée, une rivière, un village

MAIRIE d'ASTON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 juillet 2026

PRESENTS : AUTHIER François - CANAL Nathalie - DA LUZ FERNANDEZ Antoine - DESCAMPS Marie-Claude - NORMAND Marie-Claude - PUJOL Alain - SEGONNE Pierre - VAQUIÉ Anne.

Absent et Représenté : DA SILVA Denis (pouvoir à Anne VAQUIÉ) et KUMURDJIAN Denis (pouvoir donné a Nathalie CANAL)

DATE DE CONVOCATION : 16 juillet 2026

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aston se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par la mairie, sous la présidence de M. AUTHIER François, Maire.

Ouverture de la séance à 18h30.
Anne Vaquié est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1- DÉLIBÉRATION FERMETURE ÉCOLE ASTON

2- DÉLIBÉRATION CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX VESTIAIRES

3- DÉLIBÉRATION CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX (APPARTEMENT ANCIEN BORDIER SÉVERINE)

4- DÉLIBÉRATION TRAVAUX VMC CAMPING

5- DÉLIBÉRATION ORGANISATION HORAIRES D'ÉTÉ

6- DÉLIBÉRATION CONTRATS PISCINE AOUT

7- DIVERS

1- DÉLIBÉRATION FERMETURE ÉCOLE ASTON

Par courrier en date du 24 juin 2026, Monsieur le Préfet a validé la procédure de fermeture des 2 écoles d'Aston et Les Cabannes et l'ouverture du nouveau groupe scolaire.

Les délibérations devront être prises par les 2 communes pour les fermetures et par le SIVE du Pays de Beille pour l'ouverture.

Le SIVE a prévu de se réunir jeudi 30 juillet pour la délibération d'ouverture du groupe scolaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la fermeture de l'école d'Aston à la date du 31 juillet 2026.

2- DÉLIBÉRATION CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX VESTIAIRES

Lors de précédentes discussions, le Conseil Municipal a validé la transformation de la « salle des Amis du Quié » en vestiaire pour les employés municipaux. Ce bâtiment est très proche de l'atelier communal et de taille idéale pour cette destination.

Le cabinet d'architectes Bénazet – Pinzio a réalisé un avant-projet qui a été validé par la commission travaux. Cet avant-projet prévoit une salle de pause centrale de 12 m2 avec point d'eau, puis 2 vestiaires de part et d'autre, l'un à destination des employés « hommes », l'autre à destination des employés « femmes ». Dans chaque vestiaire, les employés disposeront de casier, toilette et douche.

Cet avant-projet est estimé à 85 000 € HT.

La maîtrise d'œuvre est estimée à 12 000 € HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cet avant-projet ainsi que le contrat de maitrise d'œuvre présenté.

3- DÉLIBÉRATION CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX (APPARTEMENT ANCIEN BORDIER SÉVERINE)

L'appartement n°3 du bâtiment d'Artiguères est aujourd'hui libre. Les précédents locataires ayant été présents pendant de nombreuses années, il y a lieu aujourd'hui de la remettre en état et d'y faire quelques modifications avant de le remettre en location.

Le cabinet d'architectes Bénazet – Pinzio propose un avant-projet à 130 000 € HT avec réfection de l'isolation et de la VMC, modification de cloisons pour réaliser une plus grande salle de vie, rafraichissement des salles d'eau...

La maitrise d'ouvrage se chifferait à 17 000 € HT.

Le Conseil Municipal demande à faire chiffrer l'installation d'une climatisation réversible en lieu et place de l'insert actuel.

Si cette solution plus « actuelle » et « écologique » est retenue, elle pourra être mise en place dans d'autres logements communaux au fur et à mesure des rénovations.

Le Conseil Municipal valide ce projet dans l'attente des modifications évoquées ci-dessus et valide la mission de maitrise d'œuvre confiée au cabinet Bénazet – Pinzio.

4- DÉLIBÉRATION TRAVAUX VMC CAMPING

Nous avons été alertés par la gérante du camping du Pas de l'Ours de la vétusté des VMC installées dans les gîtes à l'intérieur du camping et ceux de la Route de las Valleios (8 sont totalement HS, les autres sont « fatiguées »).

Plutôt que de les changer au fur et à mesure, un devis global a été demandé à l'entreprise EGA : il se monte à 13 303.18 € HT pour les 20 VMC.

Le Conseil Municipal valide ce changement global de VMC ainsi que le devis présenté.

5- DÉLIBÉRATION ORGANISATION HORAIRES D'ÉTÉ

Pour tenir compte des fortes chaleurs estivales, chaque année, les employés « techniques » modifient leurs horaires de travail.

Cette année, la proposition est la suivante : du 15 juin au 15 septembre, mise en place d'une journée continue de 6h à 14h, avec pause méridienne de 20 minutes. Ainsi, de 6h à 8h environ, ils peuvent procéder au nettoyage quotidien de la piscine avant de basculer sur leurs autres tâches et ainsi, ne pas travailler aux heures les plus chaudes de la journée.

Le Conseil Municipal valide ces horaires.

6- DÉLIBÉRATION CONTRATS PISCINE AOUT

Une des personnes devant travailler à la piscine au mois d'août nous a fait part de sa défection (elle a obtenu un travail à durée indéterminée ailleurs). Compte tenu de l'annonce tardive, il a été proposé aux autres personnes de se répartir le mois d'août, ce qui a été accepté.

Le Conseil Municipale valide cette proposition. Des modifications de contrat seront donc faites

7- DELIBERATION CORRESPONDANT DEFENSE

A la demande de la Délégation Militaire Départementale, il y a lieu de désigner un correspondant « défense » : Pierre SEGONNE est élu à l'unanimité.

7- DIVERS

- cet été, nous n'avons pas trouver à engager un employé « technique » pour compléter l'équipe, sachant que tous les employés permanents prennent des congés. Un élu fait remarquer que cela se ressent dans le village et qu'il faudra que l'été prochain, cela ne se reproduise pas. Le Conseil Municipal est d'accord avec cette remarque.

- Antenne téléphonie sur le clocher : les travaux sont en cours, l'antenne devrait être opérationnelle mi-septembre.

- Antenne téléphonie en montagne : une nouvelle réunion a eu lieu avec la CCHA, une nouvelle solution a été évoquée : il s'agit d'une station qui existe déjà en Savoie, avec panneaux solaires et groupe électrogène de secours. A suivre...

- Une réunion s'est tenue au Plateau de Beille avec tous les utilisateurs de la montagne : éleveurs, station de ski, prestataires été, prestataires hiver, maires, afin d'évoquer l'utilisation du site par des publics très divers et la nécessaire mise en place d'aménagements. Aujourd'hui, il n'y a aucun panneau d'information, aucune clôture, personne en charge de l'accueil du public... et la cohabitation est parfois difficile (le public touristique n'a aucune connaissance de la vie de la montagne pastorale)
Des solutions concrètes de clôtures et de panneaux vont être mises en place très rapidement, soit par les éleveurs, soit par la CCHA. L'intervention de médiateurs a également été évoquée.
Cette réunion était nécessaire pour faire rencontrer tous les utilisateurs, cette dynamique de collaboration est à poursuivre.

- François continue à chercher des solutions pour la téléphonie mobile des vachers et bergers en estives. Plusieurs solutions sont étudiées.

- Des devis ont été demandés pour l'installation de panneaux solaires sur les cabanes des Ludines et de Qioulès.

- une fourche a été mise en sur un tracteur : elle permettra de mieux transporter certains équipements.

- Un devis est en cours pour refaire la peinture sur la voierie : ralentisseurs, places de parking, places handicapées, passages piétons.

- réfection appartement Muna : les placos pour rabaissement des plafonds sont terminés. Il manque la peinture qui doit se faire dès que possible

- Champ du Pont : les travaux ne sont pas terminés – à préciser

- François fait lecture d'une lettre reçue par la mairie de la part de l'ACCA des Cabannes regrettant la situation conflictuelle actuelle. Les mairies ne peuvent pas intervenir dans cette situation.

- La constitution d'une « réserve communale » (en lien avec les sapeurs-pompiers) est en discussion : pour Aston, il y a d'abord lieu de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde.

- il est évoqué la « dénonciation » auprès de la Préfecture des fûts de kérosène laissés au Pla de las Peyres par l'entreprise HdF : ces fûts étaient vides et sécurisés et le fait de les stocker en montagne évite des allers retours à l'hélicoptère. La Préfecture a mis en avant le fait qu'elle n'était pas au courant. Il faudra dorénavant demander les autorisations en bonne et due forme (et non oralement).

- il est à nouveau évoqué les voitures « ventouses » stationnées au niveau du parc de jeu : 3 voitures ne bougent jamais et ces places manquent en cette période estivale. A voir

- les médiateurs pour gérer le flux de visiteurs au Pla de las Peyres est évoqué : dans un premier temps, des panneaux d'information vont être installés.

La séance de ce conseil municipal est levée à 21 heures.

Vu pour être affiché le 5 Aout 2026
Le Maire, François AUTHIER